Image not found or type unknown

Convocation gendarmerie pour audition

Par **Valentine avenir**, le **20/06/2018** à **18:08**

Bonjour à tous
Suite à ma précédente publication, j'ai appelé la gendarmerie le 14/06 pour déplacer la convocation du 16/06 . La gendarme au téléphone à bien pris mon message car son collègue qui devait m'auditionner n'était pas présent . Le gendarme en question a essayé de me joindre le vendredi mais étant indisponible, je l'ai rappelé le samedi matin a 8h30
Mais il ne devait être là qu'à partir de 14h. Je le rappelle à 14h et il me dit directement que je serai placé en GAV pas de nouvelle date d audition avant investigation !!!!! Qu'est ce que cela peut signifier ???
Précédemment il n avait demandé où je me trouvais mais je ne lui est pas répondue (car je suis toujours domicilié chez mon ex pas de changement administratif). Merci de votre retour
Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **20/06/2018** à **22:58**

Bsr
Je vous ai dit que le déni ne fait que rendre les choses plus compliquees et vous, vous continuez à éviter. C'est à vos risques et périls.

Par **Valentine avenir**, le **21/06/2018** à **08:14**

Bonjour Pragma

Je vous ai bien comprise, mais le problème avec le rendez vous du samedi 16 , je ne pouvais me rendre à cette convocation car je n'ai pas de voiture et les bus + correspondance de voyage à cette date bloqué jusqu'au 18 (grève sncf) je me suis meme inscrite sur blablacar pour du covoiturage mais aucun trajet pour ma destination . Bon c'est vrais j'ai refusée de lui donner ma domiciliation, mais je suis resté dispo à ses appels téléphoniques.
Merci de votre retour Pragma
Bonne journée

Par **Valentine avenir**, le **30/06/2018** à **20:55**

Bonsoir à tous
Toujours aucune nouvelles et pas de date d audition,je dois quitter le territoire national pour 3 semaines , mes questions:
Est ce que je dois prévenir le gendarme qui s occupe du dossier ?
Est ce que je ne risque pas de me faire arrêter a la police de l'air et des frontières (française) ?
Ou bien quitter le territoire par voie terrestres (moins de contrôle)et prendre l'avion dans un pays européens ?
Je ne pense pas que les fichiers soient centralisés.
Merci d'avance de vos retours .
Bonne soirée

Par **Valentine avenir**, le **01/07/2018** à **06:33**

Merci de votre retour à tous car urgent

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés